



Poursuivre notre réflexion collective pour mener nos missions le plus sereinement...

Derrière ce titre nous voulons porter des réflexions sur trois points dans ce contexte sanitaire « covid » très compliqué, anxiogène voire paralysant.

1/ Lever les doutes pour la poursuite "adaptée" et dans la mesure du possible, du processus de formation dans les SUAPS, INSPE et STAPS...

Les propos du ministre de la santé la semaine dernière ont engendré de nombreuses incompréhensions résultant de directives différenciées entre les milieux scolaires, universitaires et différents milieux sportifs. Dès lors les enseignants d'EPS, pour certaine.es directeurs.es, n'ont jamais été confrontés à autant d'inquiétudes ou de prescriptions sur ce qu'ils pouvaient faire ou pas de la part des présidences d'université.

De même dans la foulée des dernières communications du MENJS à travers le **communiqué de presse** du 25/09 (!) du ministère en charge des sports et de son tableau « *Déclinaison* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport...* » ne citant **que les STAPS** sans citer les SUAPS et INSPE (un oubli pour faire court) ; **le SNEP-FSU avec la FSU** demande par un avis dans le cadre **du CHSCT du MESRI** de jeudi du 1/10/2020 que le MESRI réaffirme en tant que ministère de tutelle : **"le processus de formation dans les APSA (sports) en STAPS, en SUAPS, INSPE, est possible quelle que soit la couleur** pour l'accès des universitaires aux salles de sports des établissements universitaires et des salles municipales, y compris les piscines. ».

Ceci pour rester cohérent sur l'ESR et en lien avec la poursuite de l'EPS dans le second degré et comme rappelé par le MENJS, en raison de la qualité et de la rigueur des enseignant.es d'EPS par rapport aux gestes barrières. Nous intervenons directement aussi auprès de la DEGESIP et du secrétariat des sports.

2/ Contexte covid : maintenir le plus possible le présentiel tout en protégeant les personnels et les étudiants.

En tant que fonctionnaires, nous sommes confronté.es à **une double mission d'intérêt général : celui de contribuer à enrayer la pandémie tout en maintenant un service public de formation de qualité qui nécessite du présentiel, en particulier pour l'EPS.** Avec l'insuffisance scandaleuse de moyens humains, de postes, une baisse drastique des budgets et des installations, consciemment décrété par nos différents gouvernements, ces conditions exacerbent un service public d'ESR empêché.

Pour envisager cette double mission le SNEP demande le recrutement urgent et pérenne de personnels enseignants et non enseignants dans l'ESR, des budgets conséquents et la création de nouveaux espaces pour améliorer nos missions au service des étudiants.es.

De plus, nous réitérons la demande de la gratuité des masques pour tous et la mise à disposition des masques chirurgicaux pour les personnels le souhaitant.

3/ Mettre de « l'ordre » dans la hiérarchie des textes de tous types pour ce qui concerne le MESRI et les enseignants d'EPS qui y sont affectés.

Face à de nombreux textes circulant depuis la rentrée et qui émanent soit de l'EN « Repère pour la reprise de l'EPS ... » du 28/08), soit de la note GNDS-CPU du 31/08, soit du dernier communiqué de presse du ministère en charge des sports du 25/09 et de son tableau « Déclinaison* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport...» et tout cela non signé par qui que ce soit ... ; **Il faut rappeler** que ceux-ci ne sont en rien réglementaires ou obligatoirement prescriptifs pour nous en tant qu'enseignants et comme président.e d'université dans le MESRI. Pour le dire autrement ils n'ont pas de valeur réglementaire obligatoire prescriptive. Attention ce n'est pas pour dénigrer ou dire que ces textes sont sans valeur, ou inintéressants, qu'il ne faut pas en prendre connaissance, ni les étudier, ni en tirer des réflexions voire des enseignements. Bien sûr que non. Mais rappelons qu'au même titre que tout syndicat, des organisations comme la CPU, le GDNS, ou la C3D ne sont que des associations qui n'ont aucun pouvoir réglementaire sur nos métiers et missions de fonctionnaires, et c'est tant mieux !

Notre ministre et ministère de tutelle est celui de l'ESRI et non celui du MEN intégrant maintenant le secrétariat des sports. Après la ministre, notre supérieur hiérarchique demeure notre président .e d'université et non le Recteur (même si chancelier des universités).

Aussi pour le moment nos présidents.es sont tenus d'inscrire leurs orientations relatives à la rentrée par la dernière circulaire signée par la ministre du 7/09. Cette circulaire prend appui entre autres sur le décret n°2020-1096 du 28/08/2020 et la circulaire n° 6208/SG du 1^{er} ministre du 1/09. Les Président.es d'universités dans le cadre de leur autonomie encadrée doivent en prévoir à leur niveau la mise en œuvre à travers des mesures et des protocoles. Les diverses instances doivent être consultées.

Nous tenions à faire ces précisions non exhaustives pour ne pas se laisser entraîner dans des abus d'interprétations dont notre syndicat ne s'exclut pas. De plus ces « sur-interprétations » ne doivent pas entraîner des abus de pouvoir !

Pour conclure, notre point de vue et nos revendications sont que face à cette « crise exceptionnelle covid » depuis mars 2020 le gouvernement sorte de ses dogmes idéologiques qui ne lui permettent pas d'anticiper et d'être cohérent. En effet si depuis avril il avait créé des lits supplémentaires et des postes pour l'hôpital, mais aussi bien évidemment des postes en nombre conséquent (enseignants, BIATSS,...) pour l'école et dans l'ESR, cette crise pourrait être appréhendée de façon plus sereine. Le plan de relance et le projet de budget 2021 qui ne prévoit ni de recrutement de fonctionnaires ni de budgets pour les services publics en sont les derniers exemples. Il nous faut collectivement inverser cette situation.

La syndicalisation est une des bases pour cela : <http://www.snepfsu.net/syndic/index.php>

Nous ferons de nouveau des visio réunions dans le sup rapidement pour faire le point sur les évolutions des situations dans nos établissements et problèmes afférents.

Bon courage à tous.tes

Pascal Anger pour le secteur Sup du SNEP-FSU